



ONZIÈME ANNÉE, VOLUME XXI, No 18.

Samedi 6 Mai 1893.

La
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an: \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.

ATTENTION !

Parmi les remèdes nombreux offerts à ceux qui souffrent des affections de la gorge et de la poitrine, il n'en est point qui mérite d'être recommandé mieux que le **Baume Rhumal**. Les cures radicales et véritablement merveilleuses obtenues par cette préparation ne s'appliquent pas seulement aux rhumes, bronchites et autres affections si multiples de la gorge et des poumons. Combien de personnes atteintes de la grippe, qu'aucun médicament n'avait pu remettre sur pieds, ont dû leur guérison au **Baume Rhumal**.

Le **Baume Rhumal** se recommande au public par un passé glorieux, par ses qualités éminemment curatives et son prix peu élevé.

Quantité de certificats de guérison ont été déjà publiés et d'autres sont journellement reçus ; quelle meilleure preuve peut-on donner de la valeur d'un médicament.

La science n'avait jusqu'alors et n'a rien découvert encore qui puisse rivaliser avec le **Baume Rhumal** dans la guérison des affections de la gorge, des bronches et des poumons.

LE BAUME RHUMAL

Est vendu partout 25 centins la bouteille de 20 doses

25

25

25

25

25

25

25

25

INFAILLIBLE!

LE BAUME RHUMAL

GUÉRIT:

EN VENTE
DANS TOUTES LES
BONNES
PHARMACIES

25 cents le flacon

25 cents les 20 doses

Toux
Opiniâtre
Grippe
Bronchite

Rhumes
Persistants
Coqueluche

Maladies de la Gorge

Affections des Poumons

Dépôt Général:
L. R. BARIDON
PHARMACIEN
1703, RUE STE-CATHERINE
MONTREAL

CAFE ET EPICES

MARROTTE, LeBLANC & Cie

Importent leurs CAFES et EPICES directement du pays de production, et en font une spécialité.

Les MESSIEURS du CLERGÉ et les COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES trouveront de grands avantages en s'adressant directement à la maison.

MARROTTE LEBLANC & CIE

573 RUE ST-PAUL - MONTREAL

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER

(CI-DEVANT DE LA MAISON B. LANCTOT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,
Bannières, Insignes, etc.

1677 RUE NOTRE-DAME - MONTREAL

VICTOR THERIAULT

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

TOUJOURS EN MAINS :

Un grand Assortiment de Corbillards

A vendre à des conditions très faciles.

16½ et 18 Rue St-Urbain, Montréal

Téléphone 1399.

Spécialité, embaumer.

NOUVELLE PUBLICATION !

"LA QUESTION OUVRIERE"

Explication de l'Encyclique de Léon XIII sur la même question

PAR UN PERE CAPUCIN D'OTTAWA

A vendre chez tous les Libraires

Dépot principal : INSTITUTION des SOURDS-MUETS, Mile-End, P.Q., près Montréal

PRIX :

L'OUVRAGE SEUL, 250 pages - - - 25 Cents
Contenant l'Encyclique en supplément, 330 pages - 30 "

AUX MESSIEURS DU CLERGE

VINS DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de *Sicile et d'Espagne*, de nos vins de messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi l'huile d'olive pour lampe de sanctuaire ainsi que cierges approuvés.

HUDON HEBERT & CIE

Importateurs de vins et liqueurs en gros. 304, rue St-Paul, MONTREAL.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "
" 8.30 à 9.30 "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

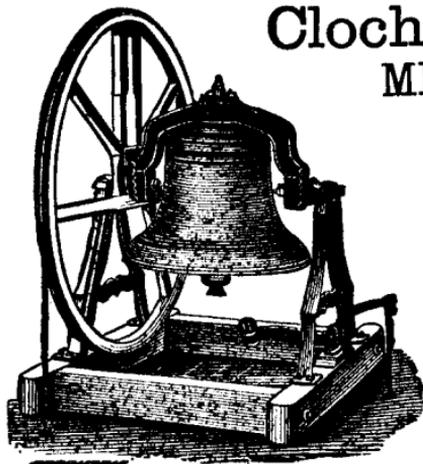
ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.



Cloches Pour Eglises

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL

(Londres Ang)

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826. WEST TROY N. Y

HUGH RUSSEL,

Agent.

TEMPLE BUILDING

185 RUE ST-JACQUES MONTREAL

Prix donnés sur demande pour cloches

délivrées soit à Montréal, soit à la gare, le chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.

LA ROYALE

Bureau Principal ;

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

B. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER,

Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal

PERRAULT ET MESNARD, ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boîte 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

Asile ST-BENOIT-JOSEPH

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC. ETC

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

LONGUE-POINTE, près Montréal.



John Taylor & Cie

LANGBOROUGH, (Angleterre).

La PLUS GRANDE FONDERIE de CLOCHES

EN ANGLETERRE

Représentés par

J. T. SCANLAN

26, Rue ST-SACREMENT, Montréal.

Catalogues et informations données sur
demande

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE	7	MAI	— Collège de Montréal.
MARDI	9	"	— Collège de l'Assomption.
JEUDI	11	"	— Grand Séminaire.
SAMEDI	13	"	— Couvent de St- Jérôme.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	7	MAI	— 5 Pâq., S. Stanislas E. M., d.
LUNDI	8	"	— Rog. Appar. S. Michel, d maj.
MARDI	9	"	— Rog. S. Grégoire de N. E D. d.
MERCREDI	10	"	— Rog. S. Antonin, E. C doub.
JEUDI	11	"	— Ascension, d. 2cl. (d'ob).
VENDREDI	12	"	— SS. Nérée etc., M. M. sem.
SAMEDI	13	"	— B. J. B. de la Salle. C., doub.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Dimanche 7. — Annonce des Rogations et de l'Ascension.

Cathedrale. — Jeudi 11. Grand'messe Pontificale suivie de la bénédiction papale, vêpres Pontificales et salut.

Immaculee Conception. — Dimanche 7. Visite et ordination.

St-Charles. — Lundi 8. Grand'messe et procession des Rogations à 8½ h.

St-Jean-Baptiste. — Mardi 9. Grand'messe et procession des Rogations à 8½ h.

Sacre-Cœur. — Mercredi 10. Grand'messe et procession des Rogations à 8½ h.

Confirmation. — Dimanche 7, à 7½ h., à la Cathédrale. Lundi 8, à 10 h., à St-Gabriel ; à 11 h., à St-Charles. Mardi 9, à 6½ h., à Nazareth. Jeudi 11, à 8 h., à la Congrégation de Notre-Dame rue St-Jean-Baptiste. Vendredi 12, à 7 h., à St-Louis ; à 10 h., à l'académie St-Louis de Conzague ; à 11 h., au Mont Ste-Marie ; à 2 h., au Bon-Pasteur. Samedi 13, à 7 h., à St-Jean-Baptiste ; à 10 h., au Mile-End ; à 2 h., à St-Vincent de Paul ; à 3½ h., au Sacré-Cœur.

Dimanche 7. Solennité des Titulaires de saint Philippe, de saint Jacques le Mineur et de sainte Monique.

Dimanche 14. Solennité des Titulaires de saint Michel, de saint Hermas et de saint Isidore.

ARGENT A PRETER AUX FABRIQUES

La Société des Artisans Canadiens-Français de la Cité de Montréal offre à prêter aux Fabriques \$25,000.00 en sommes de \$1,000.00 ou plus.

Termes très faciles.

(PAR ORDRE), J. G. W. MCGOWN,

Secrétaire.

Boîte 1907, Montréal.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

11^{ME} ANNÉE. SAMEDI, 6 MAI 1893. Vol. XXI, No 18

SOMMAIRE :

I Cinquième dimanche après Pâques. — II Le « Canada Revue » vs Mgr l'archevêque de Montréal. — III Yves Canada. — IV L'alleluia de la souffrance. — V Chronique. — VI Aux prières.

CINQUIEME DIMANCHE APRES PAQUES

« Ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous le donnera. »
(S. Jean, XVI, 23.)

I. La prière est l'effusion de notre cœur tout entier dans le cœur de Dieu ; elle doit attacher toutes les puissances de notre âme à l'amour éternel. A ce point de vue, elle est une communion continuée, perpétuée. Mais il ne suffit pas de prononcer le nom de Jésus-Christ pour obtenir ce qu'on demande ; il faut que les sentiments de Jésus-Christ soient les nôtres, et que notre volonté soit tellement conforme à la sienne que notre nom de chrétien se confonde en quelque sorte avec le nom de Jésus-Christ. Alors nous prions réellement en son nom et les prières suggérées par l'Esprit de Dieu obtiennent toutes les grâces.

II. Le divin Maître, en unissant nos prières aux siennes, leur a conféré une sorte de toute-puissance ; car rien n'est impossible à la prière de l'âme qui croit. Elle possède la clef du ciel ; elle ouvre les trésors du cœur de Dieu, elle puise à la source des grâces. Remarquons cependant que, lorsque nous prions au nom de Jésus-Christ, nous ne demandons jamais au Père céleste que ce que le Fils de Dieu demande lui-même ; nos suppliques ne

sauraient avoir pour objet que la gloire de Dieu et le bien des âmes.

La grâce la plus désirable, c'est l'accomplissement des désirs de Jésus-Christ. Cette grâce renferme toutes les autres ; et si nous la demandons, nous serons exaucés.

LE CANADA-REVUE

vs

MONSIEUR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

Notre vénérable archevêque, celui que l'Esprit de Dieu a préposé à la garde de la Sainte Eglise de Montréal, est poursuivi devant les tribunaux civils pour avoir exercé un des droits les plus indiscutables et accompli un des devoirs les plus sacrés de sa charge pastorale. C'est la réponse aveugle de quelques enfants rebelles à la voix d'un père qui n'a frappé que pour guérir et sauver ; c'est le refus obstiné de se soumettre à l'autorité religieuse en matière de discipline, c'est enfin, l'appel sacrilège au pouvoir séculier d'une cause exclusivement du domaine ecclésiastique.

Ce triste évènement nous a laissés, prêtres et fidèles, moins sous le coup d'une légitime indignation que sous celui d'une profonde douleur. Les uns n'y voient que les conséquences de la faiblesse, de l'ignorance ou de la passion ; d'autres semblent craindre, et non sans raison, une révolte froidement voulue, préparée de longue main et irrévocablement consommée. Les uns croient qu'il ne s'agit ici que de l'égarement d'un très petit nombre de catholiques sans conviction, et sans principes religieux bien arrêtés ; d'autres, au contraire, découvrent, dans ce qui s'est passé depuis quelques mois, l'indice certain d'un mal latent, et la manifestation retentissante de tendances pernicieuses qui menacent de se répandre de plus en plus dans notre pays.

Quelle que soit la cause réelle du scandale, non-seulement l'esprit de foi, les lois de l'Eglise, et la voix de la conscience, mais encore la simple raison et l'intérêt personnel de ceux qui l'ont causé, demandaient qu'il fût évité. L'action de la compagnie de Publication du *Canada-Revue* contre Monseigneur l'Archevêque de Montréal est, en effet, injuste et fautive dans ses allégations,

irrégulière dans son mode de procédure, inadmissible dans les conséquences qu'elle entraîne logiquement, vaine et infructueuse dans le but qu'elle poursuit, funeste dans les peines et les châtimens qu'elle attire sur les malheureux dévoyés qui l'ont intentée.

* * *

Ce serait une erreur grossière de croire que les évêques ne peuvent condamner un livre ou un journal qu'en matière de doctrine ou de mœurs, ils le peuvent aussi en matière de discipline et quand l'ordre public l'exige. Une injure grave à l'autorité civile ou religieuse, une cause grave de divisions et de troubles, un grave mépris de la discipline, un grave détriment au bien des âmes ou d'un diocèse, voilà autant de motifs suffisants pour défendre la lecture de toute feuille périodique qui donne l'un ou l'autre de ces scandales. Aussi peut-il arriver qu'un livre ou un journal soit toléré dans un diocèse et défendu dans un autre. Les cas de ce genre ne sont pas sans exemple, et il ne faut en conclure ni à un abus, ni à un excès d'autorité d'un côté, pas plus qu'à une faiblesse ou à une tolérance coupable, de l'autre. Cette divergence tient à ce que les mêmes lectures ne produisent pas toujours sur tous le même effet, et que parfois assez indifférentes en elles-mêmes, elles peuvent être dangereuses en certains endroits, d'après les circonstances et les dispositions des esprits.

L'Index, du reste, ne laisse aucune doute à ce sujet :

« Il est permis aux évêques, en vertu du pouvoir dont ils jouissent, de défendre même les livres que paraissent autoriser les présentes Règles, s'ils jugent que ce soit expédient pour leurs diocèses » (1).

Tout est donc laissé ici au jugement de l'évêque ; tout revient parfois, dans un diocèse, à une raison de prudence, d'opportunité, d'intérêt local.

Telle est la règle canonique si étrangement ignorée ou mécon nue, quand on accuse Monseigneur l'Archevêque de Montréal d'avoir, « sans raison plausible ... agissant arbitrairement, sans droit et excédant ses pouvoirs, sous des prétextes futiles et mal fondés, » écrit et publié la Circulaire du 11 novembre

(1) *Liberum sit episcopis, secundum facultatem quam habent, eos etiam libros qui his regulis permitti videntur, prohibere, si hoc in suis diocæsisbus expedire judicaverint* — (Ind. L. P. Reg. X.)

dernier, par laquelle Sa Grandeur défendait aux fidèles de son diocèse de recevoir et de lire le *Canada Revue*, journal aux idées malsaines et dangereuses. Quant à l'exercice du droit, quant au fait particulier de la condamnation, qui oserait nier, nous ne dirons pas l'opportunité, la prudence, la justice de cette mesure, mais encore son incontestable nécessité ? L'évêque n'a parlé qu'après s'être recueilli, avoir médité et prié ; il n'a censuré qu'après de paternels avertissements. Aussi son action énergique a-t-elle été considérée par tous comme l'accomplissement d'un grand devoir, et la conscience publique s'est sentie soulagée.

Le Canada Revue, en effet, « est un journal impie dont l'action dissolvante pouvait produire des résultats funestes au milieu du public catholique auquel il s'adressait. Ce journal s'attaquait aux sacrements de l'Eglise, aux pratiques de l'Eglise, bafouait la hiérarchie de l'Eglise, traînait dans la boue le clergé, faisait trafic et métier de scandales, en un mot constituait un danger permanent pour l'âme des fidèles qui, par imprudence ou par ignorance, se repaissaient de cette nourriture empoisonnée. Le mal était si grand que la presse laïque elle-même poussait un cri d'alarme. (I) »

* * *

Fausse et injuste dans ses allégations, la poursuite du *Canada Revue* est irrégulière et anticanonique dans son mode de procédure. Les rédacteurs de ce journal se sont toujours déclarés membres et enfants de l'Eglise catholique ; ils se sont même posés, devant le public, en défenseurs de ses vrais intérêts et en réformateurs zélés des abus réels ou imaginaires signalés dans ses ministres ou dans sa discipline.

Eh bien ! nous sommes ici en présence ou de la bonne foi et de la sincérité, ou de l'hypocrisie et d'une impiété déguisée. Dans ce dernier cas, nous n'aurions qu'à mépriser et à flétrir des adversaires trop lâches pour attaquer sous leurs véritables couleurs, qu'à chasser du bercail le loup caché sous la peau de l'agneau.

Si au contraire, on était vrai dans ses paroles, si de fait on voulait reconnaître l'Eglise pour sa mère, plaider et défendre ses droits et ses intérêts, pourquoi alors ne pas être conséquent avec soi-même ? Le premier droit de l'Eglise est d'exister dans le

(1) *Courrier du Canada*, 26 avril 1893.

monde telle que Jésus Christ l'a établie, avec son autonomie propre, sa hiérarchie, son indépendance absolue de toute puissance séculière, et le plus cher de ses intérêts est de poursuivre sans entraves la mission difficile que lui a confiée son fondateur vis-à-vis des sociétés comme vis-à-vis des individus.

Au-dessus du tribunal de l'évêque, il y a celui de l'archevêque ; au-dessus du tribunal de l'archevêque, il y a celui du Souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ, successeur de Pierre et chef suprême de l'Eglise. C'est à ce tribunal, et à ce tribunal seul, qu'il faut en appeler dans les causes spirituelles, et même temporelles, lorsqu'on se croit lésé dans ses droits par le premier pasteur d'un diocèse. Agir autrement, et citer les évêques devant les tribunaux civils, c'est méconnaître l'inviolabilité de leur personne, nier pratiquement l'autorité de l'Eglise et sa juridiction sur les âmes, refuser d'admettre sa divine constitution, s'exposer même à sortir de son sein par le schisme, l'apostasie, ou du moins à être retranché du nombre de ses membres par l'excommunication.

Supposant même que Monseigneur l'Archevêque de Montréal et ses collègues dans l'épiscopat aient mal usé de leur juridiction en condamnant le *Canada Revue*, et fait une application arbitraire et injuste de leur droit, ils n'ont aucun compte à rendre de leur conduite ni aux fidèles, ni à l'autorité civile ; ils n'étaient pas même tenus, en prononçant cette condamnation de donner les motifs qui ont servi de base à leur jugement. — C'est pourquoi, on l'a dit avec raison, une seule alternative s'imposait aux propriétaires de cette revue, s'incliner, obéir, se rétracter, amender et réformer leur journal, et obtenir ainsi la levée de la défense, ou bien en appeler à Rome de la décision épiscopale. C'était la seule voie à suivre ; de vrais catholiques n'eussent pas hésité à y entrer.

* * *

Nous ne dirons qu'un mot des conséquences inadmissibles qu'entraînent logiquement les prétentions du *Canada Revue* ; — elles s'imposent à tout esprit tant soit peu sérieux, que ne faussent ni l'intérêt, ni le préjugé.

Si Mgr Fabre est responsable devant la loi des dommages temporels qu'a pu subir la compagnie de Publication du *Canada Revue*, à raison de la condamnation dont il l'a frappée, il s'en-

suit que devant cette même loi, au mépris du droit divin et des règles de l'Eglise, ce n'est plus à l'évêque, dans son diocèse, de résoudre les cas de conscience et de diriger les âmes, mais bien aux auteurs, aux propriétaires, aux rédacteurs des livres ou des journaux, ces auteurs et ces rédacteurs fussent-ils sans foi, sans moralité et sans religion.

Il s'ensuit encore qu'un évêque, aux yeux de la loi, ne peut défendre à ses fidèles, ni un théâtre particulier, ni l'entrée des maisons de jeu ou de débauche, ni un désordre quelconque, car, à cause des dommages inévitables en ces sortes de prohibitions, il se verrait toujours exposé à une poursuite judiciaire.

L'évêque ne peut donc pas davantage condamner telle ou telle société, comme dangereuse ou mauvaise, mettre en garde contre les doctrines et les agissements de tel ou tel sectaire fanatique, de tel ou tel apostat, car ici encore dommages temporels et, par suite, recours légitime aux tribunaux civils.

Que devient alors le droit inaliénable de l'Eglise à exister au sein des sociétés et à s'y développer dans la plénitude de ses divines prérogatives? A quoi se réduit donc l'exercice de son autorité? Quel moyen lui reste-t-il de diriger efficacement ses membres vers le but suprême qui la distingue essentiellement de toute autre société? Comment pourra-t-elle les protéger contre les écueils et leur signaler les dangers de la route?

Quelles que soient les données de notre loi civile sur ce point, n'est-il pas évident qu'un catholique ne peut pas, sans être infidèle à sa foi et violer ses engagements, admettre et soutenir de pareilles conclusions.

Voilà cependant l'abîme où nous mènent les prétentions du *Canada-Review*, voilà l'énormité à laquelle aboutit nécessairement leur poursuite judiciaire.

* * *

Et le résultat de cette poursuite, quel est-il, quel sera-t-il finalement? S'en rend-on bien compte dans le camp de ceux qui cherchent, par tous les moyens possibles, à ruiner les croyances de nos populations, à détruire le prestige du clergé et à diminuer son influence sur les classes dirigeantes de la société, à dénigrer nos institutions religieuses et à entraver leurs œuvres de charité?

A peine l'action du *Canada-Review* eût-elle été signifiée à Monseigneur l'Archevêque et connue du public, que des témoignages de sympathie lui arrivèrent de toutes parts. Un mouvement de

protestation se produisit spontanément dans les rangs des catholiques de cette ville. Tous, sans distinction de classe sociale, ni de parti politique, se sont levés dans une même pensée de foi, dans un même obéissance à l'autorité, dans un même amour filial, tous ont eu à cœur de prouver publiquement leur dévouement à l'Eglise, leur soumission à ses lois, leur zèle à proclamer et à défendre énergiquement ses droits et ses privilèges, comme aussi leur attachement plein de respect et de reconnaissance à l'héritier des vertus, des travaux et des souffrances des deux premiers évêques de Montréal. Ils ont félicité, avec un légitime enthousiasme, leur père et leur premier pasteur de la gloire nouvelle que la persécution vient d'ajouter à celle déjà grande de sa longue carrière de prêtre et d'apôtre ; ils se sont inclinés devant la couronne que Dieu, à l'occasion du 20ième anniversaire de sa consécration épiscopale, a jetée sur ses cheveux blancs, en permettant qu'à l'exemple d'illustres pontifes, il fût sommé de rendre compte à César de son obéissance à Dieu.

Quant aux résultats que réserve l'avenir, nous ne pouvons mieux exprimer notre pensée, qu'en citant textuellement les solides arguments du vaillant rédacteur du *Courrier du Canada*.

« Cette poursuite contre Mgr l'archevêque de Montréal est un grave et triste événement. Mais, hâtons-nous de le proclamer, cette exécrable tentative est vouée à un misérable avortement. Oui, quoiqu'il advienne, les réfractaires du *Canada-Revue* ne retireront de leur détestable entreprise que la défaite et l'humiliation.

Nous avons hâte de voir si, dans ce libre pays, un juge laïque consentira à décréter qu'un évêque n'a pas le droit de dire à ses enfants : « prenez garde, ne lisez pas telle publication, elle attaque la foi et la doctrine catholique, elle méprise l'autorité de l'Eglise, elle est dangereuse pour vos âmes. » Cette juridiction épiscopale et purement spirituelle sur les âmes des fidèles échappe, par sa nature, à tous les pouvoirs purement humains. Il n'y a pas de puissance terrestre qui puisse forcer un évêque à déclarer qu'un livre ou une feuille impie sont sans danger pour la foi. Il n'y a pas de tribunal séculier qui ait le droit de condamner un pasteur pour avoir signalé à son troupeau le péril religieux qui le menace.

Mais à supposer qu'il se trouvât un tribunal qui consentit à commettre cet attentat contre la liberté et l'autorité spirituelles, quel serait le résultat pratique ? Où sera la sanction ? Comment vous y prendrez-

vous pour forcer un évêque à lever une défense que sa conscience lui défend de lever ? A quels moyens aurez-vous recours pour violenter la conscience et la volonté d'un évêque ? Vous voulez lui faire payer des dommages. Et après ? Supposons cette monstruosité d'un arrêt condamnant l'évêque à payer une somme d'argent à l'illustré Filia-trault. Irez-vous saisir la crosse et la mitre pour solder la condamnation ? Et si vous le faites, nous vous répétons : après ? Aurez-vous forcé la conscience de l'évêque ? Non, Dieu merci, cette conscience est à l'abri de votre action, elle se déroba à votre bras débile, vous ne pourrez atteindre ce sanctuaire inviolable du for intérieur qui, grâces en soient rendues à Dieu, est la citadelle de la liberté humaine. Vous resterez condamnés légitimement par l'autorité légitime devant laquelle s'incline ma raison obéissante. Et les catholiques qui écoutent l'Eglise continueront à ne pas vous lire, à ne pas vous recevoir, et à considérer votre œuvre comme une œuvre de pestilence. Où sera le tribunal qui me forcera à vous lire lorsque l'Eglise me le défend ? Je suis maître de ma volonté, maître de mon obéissance, maître de mon adhésion aux défenses épiscopales, et quel est le pouvoir terrestre qui peut imposer sa loi à ces facultés et à ces actes de mon âme et de mon intelligence ?

Donc, pas de sanction du côté de la conscience et de la volonté épiscopales, pas de sanction du côté de l'obéissance des vrais fidèles : voilà tout le résultat qui vous attend, messieurs les révoltés. Condamnée est votre œuvre, et condamnée elle restera, en dépit de tous vos efforts (1).

* * *

Il ne nous reste plus qu'à signaler les peines qu'un tel attentat contre la liberté et la vie sociale de l'Eglise est de nature à attirer et sur la tête de ceux qui en sont les auteurs, et même sur ceux qui, pouvant l'empêcher, sont trop pusillanimes pour le faire. Nous ne saurions nous empêcher de trembler au souvenir des châtiments terribles infligés de tout temps aux impies qui osèrent porter une main sacrilège sur les apôtres et leurs successeurs, ou cherchèrent à entraver l'exercice de leur juridiction spirituelle. L'histoire de l'Eglise est pleine de ces noms aujourd'hui déshonorés et méprisés. N'avons-nous pas vu des villes entières bouleversées et décimées par des calamités publiques à cause des crimes ou des lâchetés coupables de leurs citoyens ?

Dieu nous épargnera sans doute ces punitions exemplaires, car

(1) 26 avril 1893.

il ne s'agit ici que de l'égarément d'un très petit nombre, égarément compensé et racheté par la fidélité et la courageuse réparation de la multitude. Mais demeurent les peines canoniques, et il est de notre devoir, en justice et en charité, de ne pas les passer sous silence. Ces peines, les voici, telles que portées par la Constitution «*Apostolicæ Sedis*,» de N. S. Père le Pape Pie IX, de sainte et illustre mémoire :

Sont frappés *ipso facto* d'excommunication spécialement réservée au Souverain Pontife :

« Ceux qui empêchent directement ou indirectement l'exercice de la juridiction ecclésiastique du for soit intérieur soit extérieur, et qui recourent pour cela au tribunal séculier et qui en procurent les ordonnances, qui les édictent, ou qui y coopèrent par secours, conseil ou faveur (1).

Cette terrible sentence, ce n'est pas l'évêque qui la porte, c'est le Souverain Pontife, agissant dans la plénitude de son autorité, comme juge suprême des consciences et chef de l'Eglise.

Le devoir maintenant est tout tracé. — Ceux qui, ayant à honneur d'être catholiques sincères, veulent vivre et mourir en communion avec le Pape, et ont souci de leur salut, ne peuvent pas rester indifférents en présence de cette excommunication, l'une des plus solennelles et des plus sévères de l'Eglise, à moins de se mettre en contradiction avec leurs convictions religieuses et avec eux-mêmes. Qu'ils en considèrent donc attentivement tous les termes, qu'ils en pèsent les redoutables conséquences ; qu'ils choisissent ensuite entre le devoir et la passion, entre les menaces de l'Eglise et les promesses trompeuses de ceux qui les abusent et font d'eux les instruments de leurs perfides desseins, enfin, entre un retour toujours honorable quand il est sincère, et une obstination qui les séparera, peut-être à jamais, de tout ce qu'ils ont aimé et respecté jusqu'à ce jour, pour les jeter dans la voie de la révolte et de la perdition.

(1) Impedientes directe vel indirecte exercitium jurisdictionis ecclesiasticæ sive interni sive externi fori, et ad hoc recurrentes ad forum sæculare, ejusque mandata procurantes edentes, aut auxilium consilium vel favorem præstantes. (Const. Apost. Sedis. §. I. VI. 12 oct. 1869).

YVES CANADA

(Suite et fin).

Yves n'oubliait pas sainte Anne ; il la priait toujours et, à mesure qu'il devenait plus homme, sa confiance toute filiale grandissait avec l'énergie de sa foi. Dans son zèle pour la gloire de notre Patrone, il désirait remplacer par une église plus digne d'elle l'oratoire de planches que la violence du vent avait déjà renversé.

Comment faire ? Il y avait bien, près de là, un champ à l'abri des crues du fleuve. Mais Canada n'était pas riche et les missionnaires étaient pauvres.

Le propriétaire du champ, un riche laboureur, se nommait Etienne Lessard ; c'était un Breton, du pays de Vannes peut-être.

Comptant sur les offrandes des pèlerins, Yves alla le trouver, et lui exposa l'affaire.

— Voulez-vous vendre votre champ ? — Oui, si nous arrivons à nous mettre d'accord. — Hélas ! — Je comprends : vous avez plus de zèle que de fortune, mon pauvre Canada. Mais vous êtes fort, brave, bon chrétien... et Breton. Tenez, ajouta-t-il en souriant, je n'ai qu'une fille ; si vous le voulez, elle est à vous avec tous mes biens, et vous bâtirez la chapelle.

Canada écoutait cette proposition, qui le prenait à l'improviste — probablement. On a dit « qu'il était capable de tous les dévouements, même de se marier par amour pour sainte Anne. » En dépit de cette spirituelle boutade, j'aime à croire que, en cette circonstance, il n'eut pas à se dévouer.

Tout fut décidé : le mariage et la pose de la première pierre. Quelques mois plus tard, le 26 juillet 1660, la double cérémonie eut lieu dans ce désert qui allait se peupler et devenir célèbre. De tous les points de la colonie, étaient accourus des pèlerins, et, à leur tête, Mgr de Montmorency-Laval, le saint Pontife qui bientôt, nous l'espérons, sera mis sur les autels. Providentielle coïncidence ! Au berceau de Sainte-Anne de Beaupré, comme à celui de Sainte-Anne d'Auray, il y eut un évêque plein d'amour pour la *Bonne Mère* ; et aujourd'hui, après plus de deux siècles, les évêques de ses deux basiliques se font gloire aussi d'être les propagateurs de son culte et les plus fidèles de ses pèlerins.

Vraiment la fête fut belle ce jour-là ! Après la cérémonie liturgique et les chants mille fois répétés en l'honneur de notre sainte, voici que tout à coup retentit un air de bombarde, un de ces chants populaires, les jours de noces, dans les campagnes bretonnes.

C'est que, le matin même, levant l'autel de sainte Anne, l'évêque avait uni le brave Canada et l'héritière du vieux Lessard. La bonne sainte avait dû sourire à cette chrétienne union. Le soir

venu, on pouvait bien se réjouir un peu, comme au pays. Les sons de la bombarde, d'abord voilés par la distance, se rapprochent ; des voix les accompagnent. Ecoutez :

Sonnez, joyeux sonneurs,
Sonnez vos airs bretons ;
Sonnez, joyeux sonneurs,
A la ronde chantons ;
C'est la saison des fleurs ;
A la ronde chantons,
Chantons nos airs bretons.

Cela se chante, entre les couplets, sur une de nos mélodies les plus originales, et d'autres voix reprennent sur un air non moins caractéristique :

A Keranna, les jeunes gens,
Tous allaient prier de mon temps ;
A Keranna, les jeunes gens
Étaient conduits par les parents.

Ici tout Canadien viendra,
Et sainte Anne l'exaucera ;
Ici tout Canadien viendra,
Et sainte Anne le bénira.

La chanson se poursuit, prenant parfois la forme du cantique car, dans cette noce bénie par sainte Anne, on n'oubliait pas que le plaisir lui-même doit respecter la dignité du chrétien.

III

Trente ans après. Les Anglais assiègent Québec, et un de leurs vaisseaux, ancrés dans le Saint-Laurent, envoie de nombreux projectiles aux Français qui résistent de leur mieux. En ce danger, les défenseurs accourent de toutes parts, pour prendre leur poste de combat. Parmi eux, un vieux paysan, escorté de dix-huit volontaires, se présente au gouverneur :

— Votre nom ? — Yves Canada. — Votre profession ? — Laboureur. — Vous êtes riche ? — Non. — Comment donc avez-vous fait pour lever ces soldats ? — Ils sont à Dieu et à moi : ce sont mes fils.

Le plus jeune avait dix ans à peine ; mais qu'importait l'âge dans cette famille de héros ?

Un jour, le pavillon du navire anglais fut abattu par un boulet canadien ; il flottait sur l'eau du fleuve.

— Qui va le prendre ? s'écrie le gouverneur.

— Moi ! répondent en même temps les volontaires d'Yves Canada.

— Non, interrompt le père ; je suis trop vieux pour y aller moi-même : l'aîné me remplacera.

L'aîné partit, nagea sous une pluie de boulets et de balles, disparut un moment, revint sur l'eau, saisit le pavillon et, chargé de son trésor, refit, à travers les mêmes dangers, le même chemin. La foule l'acclama.

Cet exploit du vaillant jeune homme ayant été connu à la Cour de France, le roi fit frapper, pour en perpétuer le souvenir, une médaille dont la description nous est donnée en un latin très pur. Elle représentait, d'un côté, Yves Canada entouré de ses volontaires ; de l'autre, le héros à la nage, avec cette inscription :

*Moribus antiquis s'abit Canada virisque.
Eripuit signum per mille sequentia tela.*

* * *

En 1713, le vieux patriarche avait 93 ans. Avant de mourir, il voulut revoir tous ses fils qui, selon les nécessités de l'existence, s'étaient disséminés sur différents points du territoire. Ils se rendirent à ce suprême appel et, un jour, dans une solennelle assemblée, ils passèrent tour à tour devant le vieillard pour lui rendre compte de leur vie. Ce fut une scène vraiment épique que celle-là. Tous ces hommes au visage bronzé, trappeurs ou marins, ouvriers ou chasseurs, paysans ou soldats au service de la France parlaient au père avec la docilité de petits enfants. C'est bien ; ils sont dignes de lui, vrais chrétiens et vrais français. Mais il en manque deux : où est Jean ? Les Anglais l'ont forcé à leur servir de pilote sur un de leurs navires. Il a trahi ? non : il s'est sacrifié pour faire sauter le vaisseau ennemi ; mais il n'est pas mort ; il va venir. — Où est Cadieu ? Il est mort en héros ; on l'a trouvé dans la fosse qu'il s'était creusé lui-même, après avoir écrit sur des lambeaux d'écorce une plainte encore populaire aujourd'hui.

Le vieillard peut être content : pas une tache à l'honneur des siens.

Ce sentiment de l'honneur vrai explique comment les Canadiens, d'une poignée d'hommes qu'ils étaient, sont devenus un peuple fort. L'honneur, ils l'ont puisé dans leur patriotisme qu'ils n'ont jamais séparé de la religion. Aussi leurs hauts faits, leur résignation, leur vaillance, leur amour pour la vieille patrie, malgré un cruel abandon, fourniraient des pages sublimes à une époque dont ils seraient les héros.

MAX. NICOL.

Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année courante et les années passées, sont respectueusement priés de le faire au plus tôt.

L'ALLELUIA DE LA SOUFFRANCE

C'était une nuit d'hiver. Le vent soufflait au dehors, et la neige blanchissait les toits.

Sous un de ces toits, dans une chambre étroite, étaient assises, travaillaient de leurs mains, une femme à cheveux blancs et une jeune fille.

Et de temps en temps, la vieille femme réchauffait à un brasier ses mains pâles. Une lampe d'argile éclairait cette pauvre demeure, et un rayon de la lampe venait expirer sur une image de la sainte Vierge, suspendue au mur.

Et la jeune fille, levant les yeux, regarda en silence, pendant quelques moments, la femme à cheveux blancs, puis elle lui dit : « Ma mère, vous n'avez pas été toujours dans ce dénuement. »

Et il y avait dans sa voix, une douceur et une tendresse inexprimables.

* * *

Et la femme à cheveux blanc répondit : « Ma fille, Dieu est le maître : ce qu'il fait est bien fait. »

Ayant dit ces mots, elle se tut un peu de temps, ensuite elle reprit :

« Quand je perdis votre père, ce fut une douleur que je crus sans consolation ; cependant vous me restiez ; mais je ne sentais qu'une chose alors. »

Depuis j'ai pensé que s'il vivait et qu'il nous vit en cette détresse, son âme se briserait, et j'ai reconnu que Dieu avait été bon envers lui.

La jeune fille ne répondit rien, mais elle baissa la tête, et quelques larmes, qu'elle s'efforçait de cacher, tombèrent sur la toile qu'elle tenait entre ses mains.

* * *

La mère ajouta : « Dieu, qui a été bon envers lui, a été bon aussi envers nous. De quoi avons-nous manqué, tandis que tant d'autres manquent de tout ? »

« Il est vrai qu'il a fallu nous habituer à peu, et, ce peu, le gagner par notre travail ; mais ce peu ne suffit-il pas ? et tous n'ont-ils pas été dès le commencement condamnés à vivre de leur travail ? »

« Dieu, dans sa bonté, nous a donné le pain de chaque jour ; et combien ne l'ont pas ? un abri, et combien ne savent où se retirer ?

« Il vous a, ma fille, donnée à moi : de quoi me plaindrai-je ?

« A ces dernières paroles, la jeune fille tout émue, tomba aux genoux de sa mère, prit ses mains, les baisa, et se pencha sur son sein en pleurant.

* * *

Et la mère, faisant un effort pour élever la voix : « Ma fille, dit-elle, le bonheur n'est pas de posséder beaucoup, mais d'espérer et d'aimer beaucoup.

« Notre espérance n'est pas ici-bas, notre amour non plus, ou s'il y est, ce n'est qu'en passant.

« Après Dieu, vous m'êtes tout en ce monde : mais ce monde s'évanouit comme un songe, et c'est pourquoi mon amour s'élève avec vous vers un autre monde.

« Lorsque je vous portais dans mon sein, un jour je priai avec plus d'ardeur la Vierge Marie ; elle m'apparut pendant mon sommeil et il me semblait qu'avec un sourire céleste, elle me présentait un petit enfant.

« Et je pris l'enfant qu'elle me présentait, et lorsque je le tins dans mes bras, la Vierge Marie posa sur sa tête une couronne de roses blanches.

« Peu de mois après vous naquîtes, et la douce vision était toujours devant mes yeux. »

Ce disant, la femme aux cheveux blancs tressaillit et serra sur son cœur la jeune fille.

* * *

A quelque temps de là, une âme sainte vit deux formes lumineuses monter vers le ciel, et une troupe d'anges les accompagnait et l'air retentissait de leurs chants d'allégresse.

Archevêché de Montréal, 24 avril 1893.

M. l'abbé J. B. Duhamel, ancien curé de St-Dominique, décédé la semaine dernière à St-Hyacinthe, était membre de la société d'une messe.

ALFRED ARCHAMBEAULT, chan., *Chancelier.*

CHRONIQUE

Demain, premier dimanche du mois, il y aura réception à l'archevêché, à huit heures du soir.

La *Semaine Religieuse* publie, dans un supplément joint à ce numéro, le récit détaillé de la belle démonstration faite à la cathédrale lundi dernier, à l'occasion du vingtième anniversaire de la consécration de Monseigneur l'archevêque de Montréal.

* * Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé Laurent Cousineau, Vice-Chancelier, chapelain de la cathédrale.

M. l'abbé A. Provost, curé de la Pointe aux Trembles.

* * Dimanche dernier a eu lieu à Notre-Dame de Bonsecour, le santuaire vénéré de la très Sainte Vierge en cette ville, l'ouverture solennelle du mois de Marie. Monseigneur l'Archevêque de Montréal assisté du père Jodoïn Supérieur des Oblats et de M. l'abbé Brissette curé d'Hochelaga a donné la bénédiction.

Le sermon a été fait par M. le curé de Notre-Dame de Grâce, l'abbé N. Maréchal, qui a éloquemment paraphrasé les paroles de l'*Ave Maria*.

Un très nombreux clergé assistait à cette belle cérémonie.

* * Les fêtes qui viennent d'avoir lieu à la Nouvelle-Orléans à l'occasion du centenaire de l'érection de ce Siège Episcopal, ont été des plus brillantes : comme l'a si bien dit le Rév. P. Hage, prédicateur de la station du carême en cette ville, c'est la seconde manifestation du triomphe de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, la première ayant été célébrée à Baltimore il y a quatre ans. Elle a été vraiment grandiose avec son cortège de 24 archevêques et évêques, entourant son Eminence le cardinal Gibbons, le nombreux clergé et les représentants d'ordres et de communautés religieuses, faisant escorte aux prélats, ce déploiement de troupes et ce grand concours de population sympathique. La veille de la fête et le matin même, une salve de cinquante coups de canon annonçait la célébration du centenaire.

La messe était chantée par Monseigneur Janssens, archevêque de la Nouvelle-Orléans. C'était au Rév. P. Hage, dominicain du Couvent de St-Hyacinthe, qu'était échu l'honneur de prononcer le premier sermon. L'orateur a délicatement rappelé le souvenir du Canada, dont un des princes de l'Eglise, Mgr l'archevêque de Montréal, s'était fait représenter à cette cérémonie par M. le chanoine Bruchési.

Mgr Ryan, archevêque de Philadelphie, à la fin de la messe, a prononcé une allocution pleine de chaleur et de force.

Le soir la Cathédrale était brillamment illuminée et devant une foule considérable, l'hon. Charles Parlange a fait un résumé très complet de l'histoire du diocèse, dont on fêtait le centenaire.

— L'œuvre des Missions étrangères date de 1822. Les deux recensements de 1822 et de 1892 sont séparés par un intervalle de 70 ans ; on peut donc juger par le rapprochement des chiffres correspondants à ces deux dates, si l'œuvre était viable, si elle a prospéré.

Tout d'abord, le champ s'est agrandi. La Société qui s'adressait jadis à 100 millions de païens en a maintenant 236 sous sa juridiction, c'est-à-dire plus du double, et dans le même laps de temps, la population des catholiques qu'elle dirige s'est élevée de 360,000 à 1,030,000. Elle a donc crû plus rapidement que la population à laquelle s'adressait l'œuvre, c'est-à-dire que la densité de la population catholique a augmenté.

Mais cet élargissement du champ à moissonner a nécessité une augmentation du nombre des ouvriers.

Au lieu de 5 évêques, 34 missionnaires et 120 prêtres indigènes (chiffre de 1822), il y avait, en 1892, 28 évêques, 899 missionnaires et 487 prêtres indigènes. L'élan ne se ralentira pas de sitôt, car, au lieu de 7 aspirants missionnaires que comptaient les missions en 1822, elles en ont aujourd'hui 260. Il est vrai qu'il faut fournir de prêtres 27 missions au lieu de 5 ; et 355 églises et chapelles au lieu de 10.

Voilà quelle est la moisson, quels labours n'a-t-elle pas coûtés ? A ce que les missionnaires ont fait pour mériter le ciel, comparons le peu que nous avons fait, ce que nous aurions dû faire peut-être, et, pleins de pitié et d'admiration pour ceux qui, sacrifiant les biens de ce monde, vont chercher au loin souvent pis qu'une mort prématurée, faisons-leur l'aumône d'une prière, sûrs que près de Dieu, à leur tour, ils ne nous oublieront pas.

AUX PRIERES

M. l'abbé J. B. Duhamel, ancien curé de St-Dominique, St-Hyacinthe

EXPOSITION DE CHICAGO

Maison de pension pour ecclésiastiques

Pendant le temps de l'Exposition

Tenue par Mme F. Leblanc, 41, rue Sibley, à quelques pas de l'église des Canadiens.

Cette maison est recommandée par le Rév. M. Bergeron, curé de Notre-Dame.
Prix très modérés.

On s'empressera de fournir tous les renseignements qui seront demandés.

S'adresser à Mme F. Leblanc 41 rue Sibley, Chicago III

LE SIROP DE TÉRÉBENTHINE

— DU —

Dr LAVIOLETTE

Guerit les Maladies des Voies Respiratoires et Urinaires

25c et 50c le FLACON.

CERTIFICATS

Montréal, 13 Décembre 1890.

Je, soussignée, certifie que le *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette, dont je fais usage depuis quelque temps, est le seul remède qui m'ait donné un soulagement notable dans la maladie de l'Asthme dont je suis atteinte depuis plusieurs années, et qui a pris un caractère tellement grave, que j'ai dû être dispensée de tout emploi quelconque.

J'ai suivi le traitement d'un grand nombre de médecins à l'étranger, mais sans aucun résultat; et je constate, par le présent, que l'amélioration progressive qui s'opère tous les jours chez moi par l'usage de ce *Sirop*, me donne entière confiance dans une guérison certaine.

Sr OCTAVIEN.

Secur de Charité de la Providence, coin des rues Fullum et Ste-Catherine.

Asile de la Providence, coin des rues St-Hubert et Ste-Catherine.

Je me fais un devoir de certifier que, souffrant depuis près de 22 ans d'une bronchite chronique, l'usage du *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette m'a beaucoup soulagée. La toux a diminué et le sommeil est revenu graduellement.

Sr THOMAS CORSINI.

Secur de la Charité de la Providence.

Guérison d'une Bronchite grave.

Souffrant depuis longtemps d'une toux opiniâtre qui me laissait peu de repos, on me conseilla d'essayer le *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette. Après l'usage de quelques bouteilles la toux a complètement disparu.

PHILOMÈNE ROGER, Tertiaire.

Asile de la Providence, coin des rues St-Hubert et Ste-Catherine.

Montréal, 19 janvier 1891.

J. G. Laviolette, Ecr., M. D.

Mon cher Monsieur. — Je me fais un devoir de témoigner de l'excellence de votre *Sirop de Térébenthine*. Je m'en suis servi pour le traitement d'une laryngite aiguë dont je souffrais depuis plus de neuf ans. Une seule bouteille m'a complètement guéri. Veuillez agréer mes remerciements.

Votre tout dévoué,

C. A. M. PARADIS, Pre, O. M. Y.

Montréal, 12 janvier 1891.

Je, soussigné, certifie que ma femme toussait depuis six ans, et mon enfant, âgé de quatre ans, depuis sa naissance. Tous deux ont été parfaitement guéris par l'usage de deux flacons du *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette.

Adolphe LEMAY.

863, Rue St-Denis, Côte St-Louis.

Conducteur boulanger chez Stuart & Herbert, 1010, rue Rivard.

Montréal, Décembre 1890.

J'ai déjà eu occasion de me servir de diverses préparations à la térébenthine et je m'en suis toujours bien trouvée dans les affections des bronches et de la gorge. J'ai dernièrement administré à plusieurs de mes enfants du *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette, et en ai obtenu des effets prompts et remarquables, surtout dans les cas de Toux Croupale.

Madame Recorder B. A. T. de MONTIGNY.

EN VENTE PARTOUT.

PELISSIER & McCRUDDEN INGENIEURS-MECANICIENS

108 RUE ST-URBAIN, MONTREAL

(Bâtisse de l'Orphelinat St-François-Xavier)

TOUTES SORTES D'OUVRAGES EN FER, CUIVRE, Etc.

Grues a Vapeur, Engins de toutes sortes, Supports, Poulies, Etc.

Poseurs et Constructeurs d'Appareils de Buanderie,

MOULINS A CAFES, Etc., Etc.

ASCENSEURS HYDRAULIQUES ET ELECTRIQUES DE TOUTES DIMENSIONS.

D'après un nouveau système de sûreté.

SPÉCIALITÉ : Ouvrages pour Couvents, Collèges et Eglises.

N. B.—Les ordres sont exécutés avec soin et promptitude et à des prix modérés.

COX & AMOS

ARCHITECTES ET INGENIEURS CIVILS

(SPÉCIALITÉ ARCHITECTURE RELIGIEUSE)

A. ARTHUR COX, A. R. I. B. A

L. A. AMOS, C. F.

17 COTE DE LA PLACE D'ARMES

TELEPHONE BELL 2758.

MONTREAL

— LA —

ADAMS LAUNDRY MACHINERY Co.

DE TROY, N. Y.

FOURNIT TOUS LES APPAREILS DE BLANCHISSERIE

Et établit toutes Buanderies pour Hotels, Maisons
particulières et Etablissements publics.

MILLER FRERES & TOMS

Seuls Agents pour le Canada

125 RUE KING

MONTREAL

Bureaux à Toronto :

74 RUE YORK

H. D. SIMMONS, Agt.

Fabricants de la célèbre fournaise à eau chaude "Dwinnell"
Chèvres et Grues à vapeur, Engins à vapeur, etc., etc., etc.



CASTLE & FILS
 VITREUX D'EGLISE...
 GRISAILLE ET MOSAIC
 PERSONNAGES ET TAB-
 LEAUX

CLOCHES. D'EGLISE

REFERENCES

BASILIQUE, SON EMINENCE CARD. TASCHEREAU
 EGLISE, STE. THERESE P. Q.
 " BUCKINGHAM P. Q.
 " ST. BRIGITTE, OTTAWA, ONT.
 COUVENTS DU SACRÉ CŒUR, MONTRÉAL ET HALIFAX
 SA GDR. MGR. OTTO ZARDITTI, MILWAUKEE, WIS.
 REV. M. BOISSINEAULT, CURÉ, ST. JOHNSBURY, VT.
 ET PLUSIEURS AUTRES

20, rue Université, Montréal.

La BANQUE du PEUPLE

A MAINTENANT OUVERT

SA SUCCURSALE

Rue Notre-Dame Ouest,
 Coin de la rue Aqueduc.

On y reçoit en dépôt toutes
 les économies depuis une piastre
 en montant, et la BANQUE
 paie quatre pour cent sur ces
 dépôts.

F. ED. MELOCHE

Professeur à l'École des Arts de Montréal
DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS
 ARCHITECTURE — PEINTURE

DOMICILE et ATELIER : 62 BERRI - MONTREAL

MAGASIN de TAPIS de MERRILL
 1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cocoa et
 Grumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

A. L. C. MERRILL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097 RUE NOTRE-DAME.

HARMONIUM

neuf, valant \$100, sera vendu \$50 au comptant. Moulin
 à presser le beurre, valant \$10.50, sera vendu à \$6.50.

Produits d'un fond de Banqueroute chez

L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.

STANDARD

LIFE ASSURANCE CO.

ETABLIE EN 1825.
 DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantielles, \$100,000,000. | Fonds investi, \$52,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
 Bonus distribués, \$32,000,000. **W. M. RAMSAY, gérant.**

MAISON FONDÉE EN 1843
OWEN MCGARVEY & FILS

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE
MEUBLES DE TOUTES SORTES
1849, 1851 et 1853 RUE NOTRE-DAME — MONTREAL

Toujours en mains : Meubles de salon, de chambre à coucher, bibliothèque, etc. Nous
faisons une spécialité de MEUBLES D'ÉGLISE, tels que prie-dieu, etc., etc.

H. A. PEARSON & CIE

MARCHANDS - TAILLEURS

22 CARRE CHABOILLEZ — MONTREAL

LAPORTE, MARTIN & CIE

Importateurs de Vins, Liqueurs, etc.

Nous offrons aux Messieurs du Clergé, à des prix
spéciaux :

VIN DE MESSE qualité supérieure

HUILE D'OLIVE

De Table et pour Sanctuaire, qualité supérieure

2548 rue Notre-Dame, coin de la rue des Seigneurs

JOS. ROBERT & FILS

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :

PIN, ÉPINETTE, PRÛCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 878 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail.
Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Églises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers etc., une spécialité.

300, Rue St-Jacques, 390.

HENRY & N. E. HAMILTON

CARRÉ VICTORIA

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTES

Importations de France, d'Angleterre et d'Allemagne.

Spécialités pour Communautés Religieuses.

CLEVELAND FIRE BRICK CO.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE \$50,000

Divisé en 500 actions de \$100 entièrement libérées
Constituée et incorporée par une charte de
l'Etat du Tennessee du 17 décembre 1889,
siège social à Cleveland, (Tenn.)

EMISSION DE 250 OBLIGATIONS DE \$100 CHACUNE

Remboursables au pair en 25 années par tirages annuels, à partir du 15 décembre 1893. **Interet Annuel \$7**, payable par moitié les 1er juillet et 1er janvier de chaque année.

Les coupons seront payables : à NEW-YORK, à MONTRÉAL et à PARIS. Le remboursement des titres amortis se fera dans les mêmes villes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs : J. W. MACQUILLAN, propriétaire et docteur médecin,
Président du Conseil d'Administration.
C. J. C. NOEL, propriétaire, Directeur et Trésorier.
ARMAND NOEL, Directeur des Travaux.

PRIX D'EMISSION : \$100

Payable comme suit :

En souscrivant.....	\$ 25
A la répartition.....	25
Un mois après.....	25
Deux mois après.....	25

Total \$100

Ce placement ressort à 7 p. c. l'an

ON SOUSCRIT DES A PRESENT ET PAR CORRESPONDANCE

Chez MM. de CHATELARD & Cie., Banquiers, a New-York,
5 Broadway, et a Montreal, (Canada) 103 rue St-Francois-Xavier.

Nous pouvons donc dire que les obligations que nous offrons aujourd'hui constituent une valeur de *premier ordre* dans toute l'acceptation du mot. Elles sont garanties par une première hypothèque sur toutes les propriétés immobilières et mobilières de CLEVELAND FIRE BRICK CO., et de THE CLEVELAND ELECTRIC LIGHT CO., consistant en terrains, usines, machines à vapeur et autres, fours, maisons d'ouvriers et des directeurs, le tout situé en la ville de Cleveland. Ces deux compagnies ont garanti le remboursement conjointement et solidairement entre elles deux, du montant du capital, intérêts et accessoires dans vingt-cinq années au plus tard. Les redevances et allocations dues par la municipalité de Cleveland et par les particuliers de la même ville, s'élevant actuellement à \$7,200 par an, sont aussi données comme garanties.

CHS DESJARDINS & CIE

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

Chapeaux et de Fourrures

1537 RUE STE-CATHERINE

PARDESSUS EN CAOUTCHOUC NOIR, pour ecclésiastiques.

CHAPEAUX ECCLÉSIASTIQUES.

PARDESSUS EN FOURRURES, pour voyage.

CASQUES, Etc., Etc., Etc.

LE TOUT A TRÈS BAS PRIX.

CATARHTE NASAL
 CORYZA (Rhume de cer-
 veau) OZENE PUNAISIE
 Panteur du Nez) etc.

POUERS PARLE

Baume Catarrhal

Dr NEX

Le grand remède français

Témoignage du Rév. F. J. E. Poirier

Montréal, 14 avril 1891.

M. L. ROBITAILE, Pharmacien

Monsieur,

"Je me fais un devoir de reconnaître les ver-
 tus curatives de votre excellent BAUME CA-
 TARRHAL du Dr NEX. Je souffrais depuis
 plusieurs mois d'un CATARRHE NASAL,
 pour la guérison duquel j'avais employé sans
 succès un Baume nasal réputé très efficace en
 pareil cas. Sur votre recommandation, j'essayai
 le BAUME CATARRHAL du Dr NEX; et il y
 a que quelques jours que j'en fais usage et la
 maladie me paraît déjà en pleine voie de gué-
 rison."
 Votre dévoué etc.
 J. E. POIRIER.

En vente partout à 50 cts et 81 00

24, Place St-Jas, mail sur réception de pres-
 criptions

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILE, Chimiste

JOLIETTE P. O.

CHOLERA
 Préparez cette TERRIBLE
 DIE en tout procurant de santé
 L'ANTICHOLOERIQUE du Dr NEX

La Diarrhée, qu'elle soit avant ou après
 remède le caractère grave du Choléra
 souvent des conséquences funestes
 est déguisée
 quelques doses d'ANTICHOLOERIQUE
 de Dr NEX arrêtent à son début ce ma-
 ladieux et redoutable

M. A. Cassavant, pharmacien, sur Esca-
 lier, écrit ce qui suit:

M. L. ROBITAILE,

Monsieur et Cher Confrère,

"Je me fais un devoir de témoigner en faveur
 de l'ANTICHOLOERIQUE du Dr NEX, que
 vous êtes, parait-il, en voie de faire connaître
 au public canadien. Voilà plus de dix ans que
 je suis dans la pharmacie en différents localités
 aux États-Unis, et je dois dire en toute sincé-
 rité que je ne connais pas de préparation qui ait
 donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLO-
 ERIQUE du Dr NEX. J'ai eu occasion de voir
 cette excellente préparation employée dans une
 foule de cas et toujours avec le plus grand suc-
 cès. D'après mon expérience, c'est véritable-
 ment le spécifique par excellence contre le CHO-
 LÉRA et la Diarrhée. Bien à vous,
 A. D. CASSAVANT, Pharmacien

Pall River, Mass. 2 avril 1892.

En vente partout à 50 cts la bouteille

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILE, Chimiste

JOLIETTE P. O.